

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2275

présenté par
M. Baupin, rapporteur

ARTICLE 56

Compléter cet article par les deux alinéas suivants :

« 2° Au huitième alinéa, les mots : « de l'alinéa précédent » sont remplacés par les mots : « du septième alinéa » ;

« 3° Au dernier alinéa, les mots : « huitième et neuvième » sont remplacés par les mots : « neuvième et dixième ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.